



Communauté de communes Armagnac Adour

Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

Conseil communautaire du 9 juillet 2015

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation: 1<sup>er</sup> juillet 2015

Secrétaire de séance: Mr Jean-Pierre TISON  
(Bouzon-Gellenave)

Date d'affichage: 1<sup>er</sup> juillet 2015

L'an deux mille quinze le 9 juillet à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Riscle, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

46

Nombre de conseillers présents :

35

Nombre de pouvoirs :

3

Nombre de votants :

38

**Présents** : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Tison, Castets, Aragnouet, Dagieux, Pasian, Cagnasso, Dufau, Ducournau, Baude, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Capmartin, Terrain, Boue, Lajus, Flogny, Bastrot, Michel, Dualé, Biau, Boueilh, Daste, Bocq, Renaudin, De Oliveira, Menvielle, Thomas, Deluc.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Duclos, Bernard, Labadie, Franchetto, Fauqué, Fitan, Darrieux, Ducasse, Granier, Casabonne-Pujolle, Perissé, Cauzette.

**Pouvoirs** : de Monsieur Labadie à Monsieur Lagarde, Madame Duclos à Monsieur Tison, Madame Cauzette à Monsieur Thomas.

Ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 26 mai 2015
  
- Ecole/enfance/jeunesse :
  - Dissolution du Syndicat scolaire Adour Arros
  - Projet Educatif Territorial : PEDT
  
- Personnel :
  - Modification du tableau des emplois

- Renouvellement mise à disposition d'un Educateur d'Activités Physiques et Sportives
- Divers :
  - Achat d'une voiture
  - Convention de mise à disposition du minibus de la CCAA
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, M. le Président tient à apporter le soutien de la CCAA au gestionnaire de la supérette d'Aignan qui a été victime d'un incendie ayant entraîné la nécessité de devoir fermer le magasin pendant plusieurs semaines afin de le nettoyer.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre Tison est nommé secrétaire de séance.

#### Approbation du compte rendu du 26 mai 2015

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

#### Ecole/enfance/jeunesse.

#### -Syndicat scolaire Adour – Arros – modalités de dissolution du syndicat.

Le Président expose:

Vu l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales relatif aux cas de dissolution de plein droit des syndicats de communes, sans pouvoir d'appréciation du préfet et sans que les conseils municipaux concernés ne soient consultés, et indiquant les modalités de dissolution,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Scolaire Adour – Arros du 16 juin 2015 relative aux modalités de dissolution du syndicat,

Considérant que, dans le cas où la dissolution d'un syndicat est demandée par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat, la loi prévoit que la dissolution est prononcée par un arrêté du ou des préfets dans le ou les départements concernés,

Considérant que, dans tous les cas de dissolution, l'acte réglementaire précisant les modalités de liquidation du syndicat de communes dissous doit respecter les règles, non seulement en matière de répartition des biens, conformément à l'article L. 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, mais aussi pour la reprise des résultats du syndicat dissous par les communes qui en étaient membres, ainsi que pour l'établissement de son compte administratif, au besoin avec l'aide d'un liquidateur désigné dans l'acte de dissolution (article L.5211-26 du même code,

Considérant que, par délibérations du 29 septembre 2014 et du 6 octobre 2014 respectivement, la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et la communauté de communes Armagnac – Adour ont délibéré unanimement pour décider de la dissolution du syndicat scolaire Adour – Arros et pour demander au comité syndical du syndicat scolaire de déterminer les conditions de la liquidation,

Considérant que, par délibération du 16 juin 2015, le comité syndical du syndicat scolaire Adour Arros a déterminé les modalités de sa dissolution, notamment s'agissant des personnels et des biens,

Considérant que la communauté de communes Armagnac Adour, au même titre que la communauté de communes Bastides et Vallons, doit se prononcer sur les modalités de dissolution du syndicat avant que le Président du syndicat scolaire Adour- Arros ne saisisse le Préfet du Gers pour acter de sa dissolution,

Considérant que les modalités de dissolution du syndicat scolaire sont présentées au conseil communautaire,

Considérant qu'il peut être acté par le Préfet du Gers une dissolution du syndicat scolaire Adour – Arros au 31 décembre 2015 pour permettre la clôture des comptes administratifs, avec une reprise des compétences par les deux communautés de communes au 1<sup>er</sup> août 2015 pour permettre l'intégration des agents au sein des effectifs des deux communautés de communes et assurer la rentrée scolaire de septembre 2015,

Considérant que la communauté de communes Armagnac Adour doit en suivant décider de la création des postes des personnels transférés afin que la rentrée scolaire de septembre 2015 soit assurée.

Il est précisé que Mme Martine Bernard, élue communautaire, est démissionnaire de sa fonction d'élue de la commune de Cahuzac en raison de sa position de fonctionnaire territorial au sein de la CCAA. M. Broqua, élu au conseil municipal, la remplace.

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de valider les modalités de dissolution du syndicat scolaire Adour – Arros au 31 décembre 2015 avec une reprise des compétences au 1<sup>er</sup> août 2015 et d'autoriser M. le Président à signer tous documents se rapportant à la délibération.**

#### - Projet Educatif Territorial : PEDT.

Le document du projet de PEDT, adressé à chaque conseiller communautaire, est présenté par M. Thomas, Vice-président. Il est précisé que c'est un document de travail qui est le résultat de deux comités de pilotage où il a été déploré le peu de participants, que ce soit les enseignants ou les élus concernés. A l'issue de cette présentation, M. Thomas sollicite l'assemblée pour des questions ou commentaires éventuels.

Aucune question ni commentaire n'étant posés, le document de travail sera finalisé par les services avant l'envoi à la DDJS et à l'Inspection d'Académie.

#### -Protocole départemental et carte scolaire.

M. le Président présente la réunion du 1 juillet dernier relative au protocole départemental et à la carte scolaire présidée par M. Martin, Président du conseil départemental.

Ainsi, il rappelle que le protocole signé entre l'inspection académique et la CCAA se termine en fin d'année 2016. Aussi, le nouveau protocole signé au niveau départemental a pour but de réfléchir sur la prise en compte de l'hyper-ruralité dans le domaine de l'Ecole.

La dotation des postes d'enseignants est donnée par le ministère, de Paris au Rectorat de Toulouse pour être enfin redistribué par département. Le protocole prévoit, au pire, aucune création mais au mieux aucune suppression de poste, sauf que l'est du département représente une forte demande, obligeant l'inspection d'académie à prendre des postes à l'ouest ou au sud du département pour les réinjecter à l'est.

Pour ce qui concerne le territoire de la CCAA, il conviendra d'être très vigilant car les RPI à deux écoles et à classe unique restent fragilisés.

**-Informations diverses :** La rénovation des deux multi-accueils de Riscle et d'Aignan se poursuit. Le 10 septembre prochain l'architecte en charge des projets rend l'avant-projet définitif.

Un gros effort a été fait pour l'achat d'équipements informatiques dans les écoles. 12 ordinateurs ont été livrés en juin et du mobilier est commandé pour une livraison en août.

L'école de Margoüet a sollicité un tableau numérique dont l'achat sera étudié ultérieurement.

## Personnel.

### -Modification tableau des emplois

Le Président fait part à l'assemblée qu'il est souhaitable de supprimer un emploi de directeur des accueils de loisirs (35 h cadre d'emploi des adjoints techniques), d'agent technique polyvalent (35 h cadre d'emploi des agents de maîtrise), d'agent des écoles (15,77 h cadre d'emploi des adjoints techniques) et d'agent des écoles (31h cadre d'emploi des adjoints techniques).

Les fonctions attachées à ces emplois sont les suivantes :

- Encadrement des personnels techniques travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques
- Réaliser l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments
- Entretien des locaux scolaires et aide à la prise des repas
- Aide maternelle, entretien et ménage des écoles.

Le Président informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de cinq agents titulaires qui effectuent régulièrement des heures complémentaires :

- Emploi de directrice, de 25 h à 35 heures
- Emploi d'animatrice, de 28,50 h à 33 heures
- Emploi d'agent des écoles, de 16,72 h à 25 heures
- Emploi d'agent des écoles, de 21 h à 25 heures
- Emploi d'agent de restauration, de 17 h à 19 heures.

Compte tenu des fonctions exercées, il convient de créer deux emplois de directeur des accueils de loisirs dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Les fonctions attachées à ces emplois seraient les suivantes :

- Encadrement des personnels techniques travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques
- Encadrement des personnels de l'ALSH, des ALAE et organisation de l'animation.

Le Président précise que suite à la dissolution du Syndicat Scolaire Adour Arros au 31 juillet 2015, il est nécessaire de créer les emplois correspondants pour les agents repris.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 pour intégrer les suppressions, créations et modifications demandées.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,**  
**Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**  
**Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 20 avril 2015,**  
**Vu l'avis émis par le Comité Technique placé auprès de la Communauté de Communes Armagnac Adour le 2 juillet 2015,**  
**Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire en date du 12 juin 2015,**  
**Vu l'avis émis par le Comité Technique placé auprès du Centre de gestion du Gers le 22 juin 2015 sur la suppression des emplois au syndicat scolaire Adour Arros suite à sa dissolution,**

**DECIDE à l'unanimité :**

A- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 :

<b>emploi</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire de travail</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadre d'emploi</b>
Directrice Générale des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté.	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire	1	2,00 H	Travaux de secrétariat	Rédacteurs territoriaux
Responsable des finances	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable communication et transport	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux

Responsable administrative voirie et bâtiments	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative voirie et bâtiments.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réaliser l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial
Directeur de l'accueil de loisirs	1	35,00 H	Responsable des ALSH et ALAE. Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique. Animation de projets. Gestion administrative et financière.	Animateurs Territoriaux
Coordonnatrice Enfance jeunesse	1	35,00 H	Coordonne l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels techniques travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels techniques travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directrice	1	25,00 H	Encadrement des personnels de l'ALSH, des ALAE et organisation de l'animation	Adjoints techniques Territoriaux
Directrice	1	35,00 H	Encadrement des personnels de l'ALSH, des ALAE et organisation de l'animation	Adjoints d'animation Territoriaux
Animatrice RAM	1	15,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistants maternel(le)s, conseil et orientation	Adjoints d'animation Territoriaux

			des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistants maternel(le)s et les enfants accueillis	
Animatrice	1	25,00 H	Animation du centre des adolescents, des ALAE ou ALSH	Adjoints d'animation Territoriaux
Animatrice	1	33,00 H	Animatrice, accueil de loisirs et multi accueil	Adjoints d'animation Territoriaux
Agent d'animation	1	27,00 H	Animer la garderie, ménage des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Agent d'animation	1	11,00 H	Animation ALAE, ALSH	Adjoints d'animation Territoriaux
Directrice du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directrice du centre multi accueil	1	11,25 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	30,00 H	Prise en charge des enfants de 3 mois à 3 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, ALAE, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, entretien et ménage des écoles.	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide et surveillance des jeunes enfants	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	19,00H	Aide à la prise des repas, ménage et surveillance des enfants durant les ALAE, accompagnement des enfants.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent de cantine	1	25,10 H	Préparation des repas, surveillance des enfants, entretien des locaux des écoles	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent de restauration	1	35,00 H	Préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent d'entretien	1	14,00 H	Distribution des repas, ménage des locaux, surveillance des élèves après le repas ou la classe, animation NAP	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation ALAE et ALSH	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	20,53 H	Confection des repas, achats, surveillance des enfants, élaboration des menus, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	confection des repas, achats, élaboration des menus, encadrement des enfants dans les accueils de loisirs,	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	23,91 H	Entretien des locaux scolaires, surveillance des enfants durant le repas et dans la cour	Adjointes techniques Territoriaux



Accompagnatrice	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	16,72H	Surveillance des enfants à la Cantine et encadrement à l'ALAE.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la Cantine et encadrement à l'ALAE, ménage des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, nettoyage des cuisines aide à la prise des repas et des locaux scolaires.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H.	Aide à la prise des repas, surveillance des enfants et ménage des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H.	Ménage des écoles et surveillance des enfants.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	30,00 H	Aide à la prise des repas, aide à l'animation.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères ; animation accueil de loisirs.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Ménage dans les locaux des écoles et du multi accueil et de l'accueil de loisirs de la communauté	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien, ménage des locaux, accompagnement des enfants pendant la pose méridienne : aide au repas des plus petits et surveillance des enfants, garderie.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,00 H	Garderie, surveillance des élèves dans la cour, ménage des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,84 H	Entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Surveillance des enfants durant les ALAE, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Surveillance des enfants à la cantine, ménage des locaux	Adjointes techniques Territoriaux

Agent des écoles	1	8,74 H	Encadrement des enfants durant les ALAE, TAP, surveillance à la cantine	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Encadrement des enfants durant les ALAE, TAP, surveillance à la cantine	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent périscolaire	1	3,00 H	Encadrement Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique,	1	8,00 H	Coordonnateur, gestion de l'école de musique, et enseignement artistique : cuivre et solfège	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	10,00 H	Enseignement artistique, flûte et solfège.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement

B- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

-Renouvellement mise à disposition d'un Educateur d'Activités Physiques et Sportives.

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Dému, Margouët-Meymes, Séailles souhaite que la Communauté de Communes ARMAGNAC

ADOUR remet à sa disposition un fonctionnaire pour l'enseignement des activités physiques et sportives aux élèves de l'école du Parré durant la période scolaire.

Le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **accepte le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Communauté de Communes Armagnac Adour auprès du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Dému, Margouët-Meymes, Séailles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée de 1 an à raison de 2 heures hebdomadaires.**
- **décide qu'il n'y aura pas de participation financière de la collectivité d'accueil.**
- **autoriser à signer la convention portant renouvellement de mise à disposition.**

#### Divers

##### -Achat de véhicules de service.

M. le Président rappelle qu'un agent des services techniques a été embauché le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ainsi, le service technique dispose actuellement d'un véhicule de service mais un second s'avère nécessaire afin que les deux agents composant l'équipe technique puissent réaliser leur mission.

C'est ainsi qu'une consultation auprès de quatre distributeurs de véhicules a été lancée le 15 juin dernier : Garage Citroën- Adour Automobile- garage Renault- Peugeot à Riscle.

Une offre commerciale a été adressée par l'ensemble des garages et M. le Président propose de retenir l'offre la moins disante, à savoir le garage Renault Adour pour un montant de 3 950 euros TTC.

**Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :**

**-de retenir l'offre de Renault pour un coût de 3 950 euros et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.**

##### -Achat ou location de deux véhicules de service.

M. le Président explique qu'une réorganisation des cantines est prévue à la rentrée prochaine, nécessitant une livraison des repas dans les cantines de Maumusson, Saint-Mont, Saint-Germé, Cahuzac et Termes.

Pour ce faire l'achat de véhicules s'avère obligatoire en raison des impératifs de la DDCSPP. En effet, cette dernière a contrôlé les cantines de Saint-Germé et Viella en émettant des contraintes, notamment au niveau des véhicules de transport qui ne doivent pas être des voitures personnelles.

Aussi, M. le Président demande l'autorisation de pouvoir lancer une consultation, sachant que les crédits correspondants devront être transférés de compte à compte.

**Les membres du conseil communautaire décident d'autoriser M. le Président à :**  
**-mettre en œuvre la procédure de consultation pour l'achat ou la location de deux véhicules.**

**- à signer tout document y afférent.**

**- Convention de mise à disposition du minibus de la CCAA :**

La société bouliste Aignanaise a sollicité la CCAA afin de pouvoir utiliser le mini-car, affecté au multiaccueil, lors de sorties les samedis et dimanche à l'occasion de compétitions.

Le club de foot a fait la même demande.

Conformément à la demande des membres du conseil communautaire de mai dernier, une recherche juridique a été effectuée auprès de la Sous-préfecture, qui a donné les précisions suivantes :

L'article L. 2222-7 du Code général de la propriété des personnes publiques, stipule que les opérations de mise à disposition ou de location du domaine privé mobilier ne peuvent être réalisées ni à titre gratuit ni à un prix inférieur à la valeur locative.

Il conviendrait donc de louer le véhicule à titre onéreux, d'un montant équivalent à celui d'un minicar appartenant à une société privée, loueur de véhicules.

Afin de ne pas faire concurrence au secteur privé, les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (6 voix contre-3 abstentions), de ne pas louer à titre gracieux ou onéreux les véhicules de la CCAA.

**-Questions diverses :**

**-CIAS :** M. le Président fait état d'un contentieux lié à un licenciement d'un employé ayant entraîné un jugement du tribunal administratif qui s'avère être favorable pour le CIAS.

**-Fauçage :** une entreprise non retenue a déféré le refus de la CCAA devant le tribunal administratif de Pau en utilisant la procédure du référé administratif, lequel oblige à la rédaction d'un mémoire dans les 15 jours après notification. Un avocat a dû être trouvé dans les meilleurs délais afin de mener à bien la défense de la CCAA. Avant la comparution et au regard du mémoire présenté, la société à l'initiative de l'action en justice s'est désistée. Néanmoins, l'avocat a sollicité l'indemnisation des frais de justice, lesquels ont fait l'objet d'un rejet par le juge administratif.

**-GEMAPI :** Une réunion a eu lieu en Préfecture afin d'expliquer les nouvelles directives quant à la protection des inondations. Il avait été précisé dans les textes que la mise en œuvre des directives devait être assurée dès le 1<sup>er</sup> /01/2016 or le dispositif a été repoussé à l'année 2018. Les syndicats de rivières auront un rôle accru de gestionnaire.

**-M. Petit rappelle la possibilité de regrouper les communes en communes nouvelles.**

Une discussion s'enchaîne sur le choix du lieu de réunion. M. le Président précise que le conseil communautaire peut se réunir dans tout lieu lorsqu'il n'existe pas de salle réunion au siège de la structure. Il convient juste que le lieu choisi emporte l'adhésion de l'ensemble des conseillers.

Ainsi, la prochaine réunion du conseil communautaire se déroulera après le 6 septembre prochain à Bouzon-Gellenave.

La séance est levée à 22 H 30.